

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des Fêtes - 3 rue de la Barre - 71 160 DIGOIN, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 8 octobre 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_095 - ADMINISTRATION GENERALE AIRE DE REPOS DE CHAROLLES - CONVENTION TRIPARTITE DE GESTION

L'aire de repos de Charolles située le long de la Route Nationale 79 a été financée par l'État qui en est propriétaire. Aujourd'hui cette aire fait l'objet d'une gestion partagée entre la Communauté de communes Le Grand Charolais, la commune de Charolles et l'État par le biais de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est.

Afin de déterminer les obligations de chacun, il est nécessaire de formaliser une convention de gestion dont le projet est joint en annexe.

L'État est propriétaire de l'aire ainsi que de l'ensemble des équipements qui y sont installés.

Il assume les coûts d'investissement de l'aire et de ses équipements. À ce titre, il prendra donc à sa charge tout achat ou remplacement de matériel qui pourrait s'avérer nécessaire sans qu'aucune participation ne puisse être sollicitée de la part des autres parties à la présente convention.

L'État est en charge du ramassage des déchets au sol et du nettoyage des sanitaires. À ce titre, il s'engage à procéder au ramassage des déchets et à réaliser l'entretien des sanitaires selon la politique de la DIRCE d'entretien des aires de repos.

La commune de Charolles est en charge de vider la poubelle individuelle implantée sur l'aire.

La Communauté de Communes Le Grand Charolais prend, quant à elle, à sa charge les consommations d'éclairage public, l'entretien des espaces verts et des tables de pique-nique ainsi que la collecte et le traitement des déchets des containers semi-enterrés.

L'État procédera à l'implantation initiale d'une dizaine d'arbres d'ombrage en concertation avec la commune et la Communauté de Communes.

Ladite convention est conclue pour une durée de 15 ans.

Vu le projet de convention de gestion de l'aire de repos de Charolles joint en annexe,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 24 septembre 2024,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 03 octobre 2024,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver les termes de la convention de gestion de l'aire de Charolles telle qu'elle est jointe en annexe ,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Elisabeth PONSOT
Membres présents à la séance : 49	Votants : 61

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Céline BIJON, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Pierre URCISSIN, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Frédéric ALEVEQUE, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gérald GORDAT, Catherine CLERGUÉ à Elisabeth PONSOT, Thierry DESJOURS à Marie-France MAUNY, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Aurore PERRIER à Pierre BERTHIER, Edith TERRIER à Daniel BERAUD, Emmanuel REY à Anne DEGRANGE, Pascal LOPES DE LIMA à Jacky COMTE, Jean-Marc NESME à Michel TRAVELY, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Annie BOISSARD, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Gérard DUCHET, Jean ETAIX, Fabien GENET, Gérard LALLEMENT, Martine DESPLANS, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Aurelie MANTOUE, Didier ROUX

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 14 octobre 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais